

Compte rendu par vos élus CFTC



Formation spécialisée du 28/09/2026

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Île-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 28 septembre 2026. La CFTC Finances publiques, siégeant en alliance avec la CFDT, vous rend compte de cette instance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Le PV de la FS du 29/06/2026
2. Point sur le déploiement de PILOT CF (pour information)
3. Point SPALLIS (pour information)
4. Observatoire interne 2026 (pour information)
5. Plan local d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques suicidaires (pour information)
6. Déconcentration des sanctions disciplinaires du premier groupe (pour information)
7. Accident de service/trajets année 2025 et 1^{er} semestre 2026 (pour information)
8. Compte rendu exercice évacuation incendie du 2 juin 2026 (pour information)
9. Bilan 2025 de l'utilisation du budget consacré à la FS (pour information) et suivi budget FS 2026 (pour avis)
10. Questions diverses

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le directeur a évoqué le courriel de l'intersyndicale lui demandant de reporter la date du collège des chefs de service prévue le 29 septembre, journée de grève nationale. Le directeur a déclaré que le droit de grève était garanti mais que cette réunion était prévue depuis le 8 octobre 2025, lorsque le calendrier annuel a été fixé bien en amont. Les contraintes liées à la disponibilité des salles et des agendas des participants ne permettent pas de déplacer ce collège des chefs de service.

Sur la note posant les nouvelles lignes applicables aux frais de déplacement (FDD), le directeur déclare qu'il s'agit de réduire l'empreinte environnementale de la DGFIP et qu'il y a une dimension de RFGP (responsabilité financière des gestionnaires publics). Il ne s'agit pas de culpabiliser des agents.

Concernant la note sur les espaces de stockage, le directeur déclare que certains fichiers de dossiers terminés doivent être supprimés des espaces partagés de stockage. Pour le déploiement de disques durs afin de stocker des fichiers, il faut se tourner vers la MGAI.

1) Approbation des PV du CSAL-FS du 13/04/2026 (pour avis)

Les organisations syndicales ont voté contre ce PV en raison de désaccord sur sa rédaction. Solidaires Finances publiques s'est abstenu.

2) Point sur le déploiement de PILOT CF (pour information)

Un point a été fait sur l'état d'installation de l'application PILOT-CF.

L'équipe PILOT-CF de Bercy a informé que le batch diffusé la semaine du 21 septembre n'avait pas fonctionné pour la DIRCOFI IDF.

La CFTC a déploré que PILOT-CF ne soit pas finalisé et que le transfert des documents et pièces de procédure mettent autant de temps, ou que la génération des pièces de procédure ne soit pas au point au niveau des macros ou que des dossiers n'aient pas été créés dans PILOT-CF malgré leur existence dans RIALTO. Ce lancement laborieux ralentit les travaux de contrôle des brigades, qui doivent encore une fois trouver des solutions seules.

3) Point SPALLIS (pour information)

Le logiciel GTB n'a pas encore été programmé et synchronisé avec les télécommandes. Le prestataire attend que l'ensemble des occupants du bâtiment SPALLIS ait emménagé.

Des vannes intelligentes ont été installées pour la gestion des fluides.

Les OS ont demandé à la Direction quel était l'état de nos demandes envers l'AGILE, concernant la climatisation, le chauffage, l'accès au parking.

Lorsque nous avons emménagé, la Direction a exigé la remise d'un certificat de conformité électrique, un certificat de conformité incendie, avant la remise des clés.

Le sujet du raccordement au chauffage urbain de Saint Denis implique des discussions avec la commune de Saint-Denis, ce qui peut ralentir l'avancée du dossier.

Des irritants demeurent dans l'absence de résolution des problèmes identifiés depuis juin lors de la finalisation de l'emménagement des services.

Concernant le RIE, il a été demandé à l'AGILE de communiquer aux autres occupants, et d'étendre la plage d'accès la cantine, avec ouverture à 11h30.

4) Observatoire interne 2026 (pour information)

L'Observatoire interne 2026 a été complété par 49 % des agents de la Direction. A la question « Comment décririez-vous votre état d'esprit aujourd'hui à l'égard de votre travail ? », seuls 34 % des agents ont répondu « motivés ». C'était 30 % en 2025, belle progression ! Seuls 17 % des collègues se disent « confiants », ils étaient 16 % en 2025.

Concernant l'état d'esprit, 67 % des collègues répondant ont écrit 246 verbatims précisant leurs réponses. La surcharge de travail et la charge mentale des agents est citée par 25

verbatim, la perte de sens, le manque de reconnaissance et la démotivation sont cités à 26 reprises, l'inquiétude sur l'évolution de carrière est citée à 20 reprises, la limitation des ressources matérielles et financières est enfin citée dans 26 verbatims.

La CFTC Finances publiques considère que ces tendances révèlent un état critique de la DIRCOFI IDF et de la DGFIP en général. L'engagement et la charge de travail des agents ne sont nullement récompensés et valorisés.

Nous soulignons la persistance des vacances de postes dans notre direction, qui ne sont jamais inférieures à 40 postes sur les cinq dernières années. Nous y voyons un manque d'attractivité des missions de contrôle fiscal, pour les raisons que nous dénonçons depuis des années (faible rémunération, pression statistique privilégiant la quantité sur la qualité, perspectives de carrière limitées, manque d'autonomie croissante des cadres A).

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, la DAJ et des IDIV experts ont été sélectionnés pour tester un outil IA interne à la DGFIP, « Transformation Numérique du Métier Juridique » (« TNMJ »), programme lancé en septembre 2023. Le retour d'expérience se fait par NOVAE avec la DT NUM.

La CFTC Finances publiques considère que l'IA est un outil performant, dont l'intelligence en verticalité et en profondeur est démontrée. Néanmoins, la complexité horizontale est mal gérée par l'IA, car elle répond mal aux situations imprévues ou aux multiples références implicites. Ces situations sont courantes dans la sphère CF. L'humain n'est pas remplaçable pour des tâches comme les contrôles fiscaux en entreprise ou patrimoniaux complexes. En outre, la CFTC Finances publiques rappelle que le travail comporte une dimension de dignité pour les personnes et remplit un rôle social. L'IA ne peut pas remplacer des agents et ne doit pas voler aux hommes et femmes leur place d'acteurs dans la société.

5) Plan local d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques suicidaires (pour information) :

L'Action 13 du plan national de lutte contre les risques suicidaires de la DGFIP a été discutée. (réunion annuelle obligatoire au sein de chaque service consacrée à l'organisation du travail, aux conditions de travail et au sens donné au travail).

Le directeur a précisé qu'il est demandé à chaque chef de service de conduire au moins une réunion par an sur le sens du travail, la répartition de la charge de travail, la prévention des RPS. Cela sera recensé et vérifié par la Direction. Une telle réunion doit être un moment collectif structuré pour améliorer le rapport des agents à leur travail.

Le plan d'action 2025-2027 de la DGFIP visant à améliorer les conditions de travail et à prévenir les risques suicidaires a été communiqué aux agents le 8 décembre 2025, à la suite d'une hausse des cas de suicides et de tentatives au sein de l'administration fiscale.

L'administration fiscale fait face depuis 2025 à une vague critique de mal-être au travail, marquée par 19 suicides et 23 tentatives en 2025, suivis de nouveaux

dramas début 2026, sur fond de baisse continue des effectifs et de tensions managériales dénoncées par l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques comme par les autres organisations syndicales.

6) Déconcentration des sanctions disciplinaires du premier groupe (pour information)

Le directeur a déclaré que le principe de tolérance zéro pour les infractions de traçabilité sera maintenue.

Le bureau BAJC demandera une remontée trimestrielle pour les sanctions relatives à toute discrimination. Toute consultation injustifiée d'une base de données est désormais sanctionnée par le blâme.

A compter du 01/10/2026, les sanctions relèvent désormais du directeur de proximité.

Une information sera faite en collège des chefs de service à charge pour des derniers de l'évoquer en réunion de service.

Le Directeur a informé les OS de son souhait de développer les procédures d'anonymisation sur les dossiers de contrôle sensible (fraude grave, volet pénal, antécédents judiciaires).

L'Alliance CFDT-CFTC a alors posé sur la table le sujet de la prime de risque pour les dossiers faisant l'objet d'anonymisation. Nous refusons que les agents du CF s'exposent davantage, leur intégrité physique et celle de leur famille, sans juste rémunération du risque.